



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le Neuf JUIN,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23

Etaient présents : R. MARTEL TRIGANCE - G. BARRA - S. ALLEG - B. MONTAGNE – A. HERNANDEZ, **Adjoint**
J-M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELLUIN –
J. DUBOIS – P. GINER – J-L. GIRAUD - J. HENSELER — S. LAINE – M. MARTEAU - E. MENUT –
C. OBYN SELINGUE – N. PERRICHON - A. RASKIN – J. RAYNAUD - M. RAYNAUD, **Conseillers**

**ATTRIBUTION DU MARCHE SIVAAD 2020-2021
LIBRAIRIE – PAPETERIE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le résultat de la consultation organisée par le SIVAAD, coordonnateur du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var pour la fourniture de librairie papeterie scolaires pour la période civile 2020-2021. Aujourd'hui la commune n'est engagée que pour la fourniture de librairie, de papeterie et scolaires.

Considérant que la commune a transmis ses attentes sur 6 lots tels que présentés dans le tableau ci-après :

Lots	Intitulé Lot	Titulaire	Montant minimum engagement annuel
F02	Fournitures de bureau	CHARLEMAGNE	Sans minimum
F03	Fournitures scolaires	CHARLEMAGNE	Sans minimum
F04	Enveloppes vierges	LYRECO	Sans minimum
F06	Cartouches impression et articles connexes	CHARLEMAGNE	Sans minimum
S01	Outils et jeux d'apprentissage, activités manuelles et pédagogiques	CHARLEMAGNE	Sans minimum
S02	Jouets porteurs, accessoires et petites fournitures d'éducation physique et d'éveil musical	CHARLEMAGNE	Sans minimum

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** les pièces des marchés, le détail des titulaires et le montant de chaque marché suivant le tableau annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer les actes financiers notamment les actes d'engagement.
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE